

(B)RÈVES DE MAI (1^{ère} partie) – Michel ESTERLE

Cinq nouveaux bénévoles pour « revitaliser » la Délégation

L'appel du 22 mars a été entendu : l'Unafam du Var a eu le plaisir d'accueillir à sa réunion du 30 avril, en présence de Jeanine Guichaoua, nouvelle Déléguée Régionale (DR) PACA, cinq nouveaux participants. Nous leur souhaitons la bienvenue et formons des vœux pour que leur présence permette à la Délégation de prendre un nouvel élan.

L'enjeu est de taille : il s'agit de poursuivre l'ensemble des missions que la Présidente a fort judicieusement rappelées non sans insister sur les formations gratuites dispensées par le Siège national à l'intention de tout nouveau bénévole (formation initiale et sensibilisation, formation aux techniques d'accueil, connaissance des droits des malades, des personnes handicapées psychiques et de leurs familles, etc.)

Un calendrier des formations 2016 a été communiqué.

PROSPECT

Un nouvel Atelier « Prospect » aura lieu à Toulon les **3, 4 et 5 juin** prochains. C'est pour les futurs participants une triple assurance :

- celle de sortir de leur isolement,
- celle d'échanger avec d'autres familles concernées par les troubles psychiques,
- celle de tirer parti de leur vécu et de prendre du recul.

*Rappel : l'Atelier « Prospect » est ouvert à tous, individuels ou couples, adhérents et non adhérents de l'Unafam.

À l'Est du nouveau

Nouveau départ à Brignoles

Après deux ans d'interruption, les familles brignolaises pourront à nouveau bénéficier d'un accueil. Il sera assuré à partir du **vendredi 27 mai**, et seulement sur rendez-vous, par Christine Dumez. Les entretiens auront lieu à l'*Hôtel de Claviers* au cœur même du centre ancien.

De même, avec l'accord de la Députée Maire de Brignoles, j'ai pu représenter l'Unafam au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qui s'est tenu le 17 décembre 2015, et réintégrer le 3 mai dernier le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). L'un et l'autre ont fait (ou feront) l'objet de comptes rendus détaillés.

Un CLSM sur les rails à Draguignan

Le 18 mai, s'est tenue à la Mairie annexe de Draguignan (Centre *Joseph Collomb*) une réunion de préparation à l'implantation d'un CLSM dracénois. Geneviève et Jean-Pierre Grizard y représentaient l'Unafam. Coordinatrice pour la Mairie (Service Santé) : Christine Warnant, IDE.

*Rappel : Appelé à délibérer sur tout ce qui peut concerner la « santé mentale » de l'ensemble de la population de la commune, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une plate-forme de concertation et de coordination, constituée à l'initiative du Maire, entre les élus locaux d'un territoire, les services municipaux de police et de gendarmerie, la psychiatrie publique, les services sociaux et médico-sociaux, les usagers et les aidants.

Vers une formation Profamilles à Fréjus-St Raphaël

Sous l'impulsion du Dr Roseline Valentin, chef du pôle Psychiatrie Adultes du Centre Hospitalier Intercommunal Fréjus-St Raphaël, une formation Profamilles sera mise en place dès septembre 2016 au CHI *Bonnet* et réunira une douzaine de participant(e)s.

Une réunion d'information aura lieu le **mardi 28 juin à 17 heures** au CHI Bonnet de Fréjus-St Raphaël, Avenue Saint Lambert 83600 FRÉJUS.

Pleins feux sur les GEM le 25 mars au CREP des Lices.

Cette année encore, fidèles à votre vocation et à votre éthique, vous étiez au rendez-vous des *Semaines d'Information sur la Santé Mentale*. Pour votre spectacle de clôture, vous avez entrepris de conjuguer vos talents sur le thème 2016 « Santé mentale, santé physique : un lien vital »....

Cette fois encore, vous avez été l'illustration du *Care*, du « prendre soin », de l'écoute de chacun, de son théâtre intime, de sa relation aux autres. Vous avez voulu accompagner chacun dans cette co-construction d'un récit de vie qui va donner du sens à son engagement, de la plus-value à tout son être. Par trois ateliers thématiques vous avez souhaité nous faire pénétrer les arcanes de l'homme neuronal... Cheminement complexe et combien passionnant !

À la pause, nous avons pu déguster vos savoureuses préparations culinaires, généreusement offertes à nos papilles... Votre prélude musical, saxo et guitare, en solo, en duo, s'éleva ensuite dans un silence de cathédrale, magique !...

Enfin, magiciens de la scène, vous nous avez enchantés par votre aisance corporelle, vos répliques, vos fables, vos boutades, vos monologues tragi-comiques, votre flot ininterrompu de jeux de scène subtils et vains, authentiques et fous, mixant la *cohérence* et l'*incohérence* – votre générique -, l'humour et la déraison... Une vibrante ovation clôtura la soirée.

Il fallut, hélas, nous séparer, chercher la complicité de la nuit, affronter les phares glacés des automobilistes, tandis que mes neurotransmetteurs diffusaient dans ma tête - Allez savoir pourquoi - « *Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous !* »

Les GEM, Groupes d'Entraide Mutuelle, sont des lieux de rencontre et de loisirs pour les personnes atteintes de troubles psychiques et confrontées à l'isolement social.

Dans un lieu ouvert sur la cité, les membres des GEM deviennent acteurs d'activités diverses, entre autres corporelles, sportives, musicales, artistiques ou théâtrales, permettant de rétablir des liens sociaux. Le club GEM est un théâtre vivant, un espace convivial et accueillant, constitué d'un groupe associatif ouvert, disponible et mobilisateur...



Le nouveau cahier des charges des groupes d'entraide mutuelle

Le nouveau cahier des charges des groupes d'entraide mutuelle (GEM) vient d'être publié au Journal officiel (JO) du 4 mai 2016. L'arrêté du 18 mars 2016 fixant le cahier des charges des groupes d'entraide mutuelle en application de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles détaille la réglementation à appliquer pour renforcer ces dispositifs et leur portage sur le terrain (<https://www.legifrance.gouv.fr/>)

Élaboré sur la base des groupes de travail menés par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) entre juillet 2014 et février 2015, le nouveau cahier des charges :

- souligne la nécessité d'une « *co-construction* » comme principe fondateur de la structure GEM et renforce sa constitution en association d'adhérents en instaurant un délai de deux ans, trois maximum, au-delà duquel « *on peut considérer que l'objectif du GEM n'est pas atteint et remettre en cause son financement* » ;
- redéfinit et clarifie les rôles de parrain et de gestionnaire du GEM en dissociant nettement l'activité de parrainage de l'activité de gestion, lesquelles ne peuvent être en aucun cas exercées par le même organisme. Le rôle du parrain est de « *soutenir le GEM dans une position de tiers et de médiateur [et de veiller] ainsi au respect de l'éthique des GEM* » ;
- affiche une volonté de « *lisibilité et de distinction avec les services ou établissements médico-sociaux* » en bannissant le terme d'usagers pour lui substituer celui de « *membres* » ou d' « *adhérents* » quand l'adhésion a été validée.
- Autres mesures préconisées : l'extension du financement des subventions aux collectivités locales, l'ouverture des structures – 35 heures hebdomadaires au minimum – également le week-end avec au moins deux ouvertures par mois le samedi et/ou le dimanche et, selon une pratique déjà largement répandue, des actions et des réunions inter-GEM.

Enfin, contrairement au cahier des charges de 2011, qui présentait les GEM comme des structures pouvant concerner « *tout type de handicap* », la nouvelle version **réaffirme à plusieurs reprises leur vocation à ne s'adresser qu' à des personnes handicapées psychiques, traumatisées crâniennes ou cérébrolésées**. C'est la réaffirmation d'un des principes fondateurs que l'Unafam, impliquée dès l'origine dans la création et l'implantation des groupes d'entraide, a toujours fermement défendu.

Cinq outils sont annexés au cahier des charges :

- ◆ un modèle de convention de parrainage ;
- ◆ un modèle de convention de gestion ou de prestation de services ;
- ◆ un modèle de fiche de poste d'un salarié du GEM ;
- ◆ un modèle de convention annuelle ou pluriannuelle de financement ;
- ◆ la trame d'activités à remplir annuellement par le GEM.

Source : HOSPIMEDIA, 18/02/16

Isolement et contention : une mise au point du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH).

Par-delà les dérives isolées dans le recours excessif à la contention et à l'isolement récemment dénoncées dans l'actualité, le SPH n'entend pas participer à la controverse. Il rappelle qu'il faut se garder de « raccourcis et de caricatures » sur la psychiatrie.

Selon lui, l'isolement et la contention, « *qu'il conviendrait de ne pas confondre dans leur application, tout comme il serait honnête de ne pas feindre de croire que la contention est l'apanage des établissements psychiatriques, sont bien des prescriptions possibles* ». La contention doit être considérée comme une « *prescription brève et par défaut, par les psychiatres chargés d'en mesurer le rapport bénéfique/risque face aux excès et aux risques de certains symptômes* ». Quant à l'isolement, il peut intégrer, au sein d'une collectivité de patients hospitalisés dans un même service, le programme thérapeutique individuel d'une personne sans contrôle sur ses troubles, pour son apaisement et sa protection.

Par ailleurs, les psychiatres hospitaliers estiment que la situation de la psychiatrie doit être considérée dans son ensemble et que la meilleure façon d'éviter les dérives est de doter les services « *de locaux adaptés, de personnels formés et en effectifs suffisants, et de moyens pour mettre en place des activités thérapeutiques* ».

Et le SPH de conclure qu'une « *veille continue sur la loi du 5 juillet 2011 et du 27 septembre 2013 est toujours nécessaire, puisque la société a également confié à la psychiatrie la tâche de priver de liberté certains de ses membres souffrant de troubles mentaux* ».

Source : HOSPIMEDIA, 24/03/16

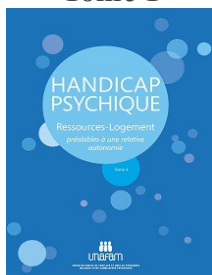
L'Unafam publie 2 guides pour les familles: préparer l'après-soi

Deux nouvelles parutions de l'Unafam ont pour but de répondre à cette question : « Que va devenir mon proche lorsque nous ne serons plus là ? ».

« **Handicap psychique, ressources, logement, préalables à une relative autonomie** »
et « **Handicap psychique- Protection-Patrimoine** »

« Gérer le présent, anticiper l'avenir », tel pourrait être le chapeau commun de ces recueils d'informations pratiques qui permettent d'orienter les lecteurs, familles ou mandataires non professionnels vers les différentes solutions possibles afin de préparer au mieux l'avenir de leur proche handicapé psychique. Ils donnent tous les éléments pour mieux en discuter ensuite avec les professionnels qui les aideront à faire un choix judicieux, en fonction de leur situation personnelle. Ainsi pourront être organisées les conditions de vie et de prise en charge de la personne fragile dans les meilleures conditions.

Tome 1



Auteur : **Unafam**
Editeur : Unafam
Année : 2016
80 pages
10 €

Tome 2



Auteur : **Unafam**
Editeur : Unafam
Année : 2016
80 pages
10 €

Commande: 10€ par ex +3€ de frais de port Chèque à l'ordre de l'Unafam
Unafam,12 Villa Compont,75017 Paris Renseignements: 01 53 06 30 43
<http://www.unafam.org/-Guides-pour-l-entourage-des-malades-psychiques-.htm>